



OFFICE DE TOURISME

Palais de l'Europe – 8 avenue Boyer – 06500 Menton
☎ 04 92 41 76 76 ou 04 83 93 70 20

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT FETE DU CITRON® 2020

En cas d'annulation de la part de l'Office de Tourisme, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir, **dans le mois qui suit la manifestation et au plus tard le 15 Avril 2020**, les billets originaux et/ou les e-billets (**cachet de la poste faisant foi**) à l'adresse suivante : Office de Tourisme - 8 Avenue Boyer - 06500 MENTON

Ils seront intégralement ou partiellement remboursés à l'exception des frais de dossier.

NOM.....

Prénom.....

ADRESSE

.....

CODE POSTAL **VILLE**

NUMERO DE TELEPHONE FIXE OU PORTABLE

Adresse mail.....

COORDONNEES BANCAIRES POUR LE VIREMENT DE REMBOURSEMENT (joindre un relevé d'identité bancaire)

IBAN.....

BIC.....

Les coordonnées bancaires doivent nous être communiquées obligatoirement afin d'effectuer un virement directement sur votre compte. Toutes coordonnées manquantes ou incomplètes retarderont d'autant votre procédure de remboursement. Merci de votre compréhension.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour ce désagrément indépendant de notre volonté.

BILLETTERIE A REMBOURSER

(aucun remboursement ne sera effectué sans les billets et/ou e-billets originaux joints)

NOMBRE DE PLACES **A**€ **TOTAL**€

NOMBRE DE PLACES **A**€ **TOTAL**€

NOMBRE DE PLACES **A**€ **TOTAL**€

TOTAL GENERAL.....€

Date et signature